



BOURSE AUX VETEMENTS – automne-hiver 2009

- REGLEMENT -

Art.1 : organisateur

Le Relais Assistantes Maternelles Apetipa, géré par le Centre Social de Jaligny, organise une bourse aux vêtements et articles de puériculture réservée aux particuliers.

Les bénéficiaires de cette manifestation permettront aux assistantes maternelles gérant la « joujouthèque » d'acheter de nouveaux jeux et jouets ou permettront de financer une sortie avec les enfants qui fréquentent le RAM.

Art. 2 : déroulement

Les déposants apportent leurs articles aux lieux et dates spécifiés dans le présent règlement, le RAM se charge de l'étiquetage et de la vente.

Les déposants viennent récupérer le paiement des articles ainsi que les articles invendus à la date précisée dans le présent règlement.

Art. 3 : lieu et date de la bourse aux vêtements

La vente se déroulera le samedi 24 Octobre de 9h00 à 15h00, salle de la Communauté de Communes, derrière l'Office du Tourisme à Dompierre sur Besbre.

Art. 4 : dépôt des listes

- le samedi 17 Octobre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, salle de la Communauté de Communes, derrière l'Office du Tourisme à Dompierre sur Besbre.

Art. 5 : modalités de dépôt

Des listes de 20 articles chacune seront OBLIGATOIREMENT établies sur une grille de dépôt. Un article peut être composé d'un seul vêtement ou d'un lot de 2 ou 3 articles identiques et de même taille, assemblés par les soins du déposant.

Une même liste peut comporter vêtements et articles de puériculture.

Les articles mis en vente doivent être PROPRES, EN BON ETAT et DE TAILLE 0 à 16 ANS.

Seront refusés :

- Les vêtements et articles d'été
- les chaussures, les vêtements sales, tâchés, avec un bouton manquant, abîmés, boulochés,
- Les sous-vêtements (sauf bodys bébé à manches longues) et les bonnets
- Les vêtements d'un montant de vente supérieur à 50 €
- Les articles de puériculture détériorés, non complets, non homologués ou trop volumineux,
- Les jouets (sauf jeux d'éveil jusqu'à 18 mois)

Seront acceptés :

- les vêtements de grossesse

Le déposant choisit, et discute si besoin, le prix de vente de chaque article ou vêtement avant de l'indiquer sur la grille de dépôt. Les assistantes maternelles du RAM sont à la disposition du déposant pour l'aider à définir un prix ou pour toute autre interrogation. Le prix de vente ne sera pas inférieur à 1 € et ne portera pas de centimes.

Chaque article sera vérifié lors du dépôt et tout article défectueux ou hors norme sera refusé.

Art.6 : tarifs appliqués

Une somme forfaitaire de 2 € sera demandée pour CHAQUE LISTE déposée (valable également pour une liste non complète). 10% seront prélevés au profit de la « joujouthèque » sur le montant des ventes effectuées (soit 90% pour le déposant).

Art.7 : règlement

Le paiement des articles par les acheteurs lors de la vente est réalisé en espèces.

Les chèques seront néanmoins acceptés à partir de 20€

Art.8 : reprise des invendus et paiement

Le paiement des articles vendus et la reprise des invendus s'effectueront impérativement le lundi 26 Octobre de 16h00 à 19h00, salle de la Communauté de Communes, derrière l'Office du Tourisme à Dompierre sur Besbre.

Le paiement et la restitution interviendront uniquement sur présentation du double de la grille indiquant le numéro de déposant délivré lors du dépôt.

Art. 9 : responsabilité

Le dépôt se fait sous la responsabilité du déposant.

La responsabilité des organisateurs ne sera pas engagée en cas de vol ou de dégradation d'un article, qui reste l'entière propriété du déposant, ni en cas d'accident survenu lors de l'utilisation d'un article acheté pendant la bourse.

Relais Assistantes Maternelles Apetipa – 246, rue des écoles – 03290 DOMPIERRE /Besbre

Pour tout renseignement : 04 70 34 52 64 / mail : ram @ valdebesbre.com

Règlement disponible sur <http://ram.valdebesbre.com>



BOURSE AUX VETEMENTS – automne-hiver 2009

- REGLEMENT -